

# CHARTRE du GPS 85

La Charte du GPS 85, c'est un engagement en termes de

**Prévention, Repérage, Accompagnement** de la personne en risque suicidaire.

## Principes et engagement :

**Que les actions soient conduites par des bénévoles ou par des professionnels de la santé et du social, les adhérents du GPS 85 s'engagent :**

### 1 - Envers les bénéficiaires à :

- **Appréhender** la personne dans sa globalité et son environnement sans négliger la connaissance des facteurs de risque pouvant générer une souffrance psychique
- **Respecter** la personne dans sa dignité et son intimité sans exercer une influence confessionnelle, philosophique, morale ou politique, ainsi que toutes formes de discrimination
- **Accueillir** la personne dans ses convictions et son comportement sans porter de jugement
- **Faciliter** les échanges avec la personne sur l'expression de sa perception de sa situation et de ses besoins sans être intrusif
- **Encourager** la personne à solliciter autant que de besoin les personnes, les structures et les dispositifs locaux de soutien sans attendre la situation de crise
- **Concilier** l'approche individuelle avec un relais interdisciplinaire adapté aux besoins de la personne sans s'approprier ou abandonner un accompagnement
- **Informier** la personne de l'existence d'un réseau local de professionnels ressource sans délaisser l'entourage familial, les réseaux amicaux et le voisinage
- **Chercher** tant que possible le consentement de la personne à toutes décisions ou propositions la concernant sans imposer une quelconque ligne de conduite

## 2 – Pour et entre les membres de l'Association à :

- **Être** attentif dans la proximité de son lieu de vie et/ou professionnel, à toutes situations de souffrance, de détresse personnelle et sociale pouvant conduire au geste suicidaire
- **Intervenir** dans une volonté d'agir et dans un esprit de collaboration en faveur des personnes qui songent au suicide ou qui sont endeuillées d'un proche qui s'est suicidé
- **Respecter** les règles relatives à la confidentialité et au secret professionnel en externe (famille, proches, voisinage, collègue etc) et celles liées au partage d'informations à l'interne de l'Association (sentinelles, professionnels)
- **Participer** avec tous les acteurs concernés, notamment les professionnels de santé du territoire, à une réflexion sur le geste suicidaire, à une dynamique d'échanges, de recherche, et de mise en commun des moyens et des expériences pour approfondir, partager et élargir le champ d'action en prévention du suicide

## 3 – Pour les membres de la cellule d'écoute téléphonique

- à communiquer avant, pendant l'astreinte
- à **retranscrire** les informations factuelles de l'appel téléphonique sur la fiche transmission dédiée
- à **communiquer** au binôme prenant la relève, les informations importantes, sensibles afin d'assurer un suivi de qualité. Notamment, comment l'appelant a eu le numéro de téléphone.
- A **participer** obligatoirement aux réunions d'analyse de la pratique animées par une psychologue (sauf cas de force majeure, prévenir le bureau)
- en aucun cas, un membre ne rendra visite à un appelant (assurance et responsabilités non assurées par le GPS85) mais pourra proposer/chercher ce service auprès des ressources locales.

Le bureau GPS 85 veille au respect de cette charte et de ses statuts. Il agrée les nouveaux adhérents et se réserve le droit de radier, le cas échéant, les membres qui ne respecteraient pas ces textes fondamentaux.

Date

Signature